École secondaire
Esdras-Minville
Persévérance - Responsabilité - Ouverture

Résumé des normes et modalités 2025-2026

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant à l'école Esdras-Minville. Tel que prescrit dans le régime pédagogique, nous vous transmettons certaines informations qui vous permettront d'accompagner votre enfant tout au long de l'année scolaire. Dans chacune des disciplines, votre enfant acquiert des connaissances. Lorsqu'il arrive à mobiliser ses nouvelles connaissances, il développe ses compétences.
Autrement dit, lorsque l'élève arrive à utiliser ce qu'il a appris dans des contextes variés, il devient compétent.
Savoir par cœur, c'est bien, mais savoir agir, c'est mieux!

Le *Programme de formation de l'école québécoise*, la *Progression des apprentissages* et les *Cadres d'évaluation des apprentissages* sont les documents utilisés pour baliser les principaux objets d'apprentissage et d'évaluation[1].

Dans les pages qui vont suivre, vous trouverez :

- la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues;

Pour ce qui est des informations qui suivent, elles vous seront transmises avec le 1er bulletin.

- des renseignements sur les programmes d'études pour chacune des disciplines inscrites à l'horaire de votre enfant;
- la liste du matériel pédagogique requis pour l'enseignement de ces programmes;
- des informations diverses pour chacune des disciplines.

Par ailleurs, voici quelques informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

1re communication écrite	**1re communication : déposé sur Mozaik le 15 octobre**
1er bulletin	**1er bulletin : Déposé sur Mozaik le 20 novembre** **Rencontre des parents le 18 novembre**
2e bulletin	**2e bulletin : Déposé sur Mozaik le 27 février** **Rencontre des parents le 26 février 2026**
3e bulletin	**3e bulletin : Déposé sur Mozaik le 10 juillet**

Des précisions concernant les épreuves du Ministère vous parviendront plus tard. Elles ne sont pas encore disponibles.

L'évaluation est le **processus** qui consiste à **porter un jugement** sur les apprentissages, à partir de **données recueillies**, **analysées et interprétées**, en vue de **décisions pédagogiques** et **administratives**.

L'instruction annuelle du ministre 2025-2026 confirme que nous revenons aux règles d'évaluation d'avant la pandémie.

N'hésitez pas à communiquer avec les enseignants de votre enfant ou avec moi pour de plus amples informations.
La réussite de votre enfant est au cœur de nos préoccupations!
Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

Carline Minville, Directrice

[1] http://www.mels.gouv.qc.ca/

Résumé de l'instruction annuelle 25-26 au regard du bulletin :

Au primaire et au secondaire
1re étape : Obligation de transmettre un résultat disciplinaire pour chaque discipline (minimum d'une compétence évaluée par discipline). Par exemple, il est possible d'évaluer uniquement la compétence écrire, ou la compétence raisonner à la première ou à la deuxième étape. La pondération de cette première étape est établie à 20%.

2e étape : Obligation de transmettre un résultat disciplinaire pour chaque discipline (minimum d'une compétence évaluée par discipline). Par exemple, il est possible d'évaluer uniquement la compétence écrire, ou la compétence raisonner à la première ou à la deuxième étape. La pondération de cette deuxième étape est établie à 20%.

En 2025-2026, il sera possible de ne pas inscrire un résultat disciplinaire ni la moyenne du groupe au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. Cette modalité pourra s'appliquer lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes pour les matières suivantes :

À l'enseignement primaire :
- Culture et citoyenneté québécoise;
- Anglais;
- Éducation physique et à la santé;
- Disciplines du domaine des arts : Arts plastiques et Musique.

À l'enseignement secondaire :
- Les matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins (Les disciplines de 4 cours ou moins par 9 jours)
    - Univers social
    - Culture et citoyenneté québécoise
    - Arts (arts plastiques et musique)
    - Anglais
    - PPO
    - Éducation physique et plein air
    - Science et technologie du 1er cycle

Au primaire et au secondaire :
La pondération établie pour la troisième étape (60 %) concerne principalement les évaluations des apprentissages que l'enseignante ou l'enseignant a effectuées depuis la fin de la deuxième étape. Elle peut également inclure, le cas échéant, les évaluations effectuées en fin d'année scolaire qui couvrent la matière de toute l'année ainsi que les épreuves imposées par l'école, le centre de services scolaire.
Demande de révision :
Si l'élève ou son parent se questionne en lien avec le résultat obtenu à une évaluation, il est nécessaire d'avoir une conversation avec l'enseignant afin d'avoir une rétroaction descriptive en lien avec la production de l'élève. À la suite de la discussion, le demandeur peut aussi communiquer avec la direction si cela s'avère nécessaire.
Réf. : https://csscc.gouv.qc.ca/parents/demande-de-revision-de-note/

Planification de communication des compétences disciplinaires en 2025-2026

PREMIÈRE SECONDAIRE PROGRAMME RÉGULIER					
Disciplines	**Compétences et pondération**		**Étape 1 20%**	**Étape 2 20%**	**Étape 3 60%**
			Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Anglais, langue seconde-Programme de base	Communiquer oralement	40%	---	---	X
	Comprendre des textes lus et entendus	30%	X	X	X
	Écrire des textes	30%	---	X	X
Français, langue d'enseignement	Lire	40%	X	--	X
	Écrire	40%	---	X	X
	Communiquer oralement	20%	---	X	X
Science et technologie	Pratique	40%	X	X	X
	Théorie	60%	X	X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème	30%	---	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	70%	X	X	X
Histoire et éducation à la citoyenneté		100%	X	---	----
Géographie		100%	---	X	---
Domaine des arts (choix d'une option parmi les quatre arts)	arts plastiques ou musique	100%	X	X	X
Éducation physique et à la santé		100%		X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Étudier des réalités culturelles	50 %	---	X	X
	Réfléchir sur des questions éthiques	50 %	___	X	X
Plein air		100 %		x	x

DEUXIÈME SECONDAIRE
PROGRAMME RÉGULIER

Disciplines	Compétences et pondération		Étape 1 20%	Étape 2 20%	Étape 3 60%
			Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Anglais, langue seconde-Programme de base	Communiquer oralement	40%	---	X	X
	Comprendre des textes lus et entendus	30%	X	---	X
	Écrire des textes	30%	---	X	X
Français, langue d'enseignement	Lire	40%	X	--	X
	Écrire	40%	---	X	X
	Communiquer oralement	20%	---	X	X
Science et technologie	Pratique	40%	X	--	X
	Théorie	60%	X	X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème	30%	---	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	70%	X	X	X
Histoire et éducation à la citoyenneté		100%	---	X	X
Géographie		100%	---	X	X
Domaine des arts (choix d'une option parmi les quatre arts)	Arts dramatiques, arts plastiques, danse ou musique	100%	X	X	X
Éducation physique et à la santé		100%		X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Étudier des réalités culturelles	50 %	---	X	X
	Réfléchir sur des questions éthiques	50 %	---	X	X
Plein air		100 %		x	x

Épreuves du ministère :

Pour l'année scolaire 2025-2026, la pondération accordée à l'épreuve ministérielle de la 2e année du secondaire sera de 20 %.

Juin 2026		
À partir du 1er mai	**Dates au choix des écoles** Français, langue d'enseignement, 2e secondaire Écriture - Activités préparatoires	132-208
14 mai au 29 mai	**Date au choix des écoles** Français, langue d'enseignement, 2e secondaire Écriture	132-208

TROISIÈME SECONDAIRE Programme régulier					
Disciplines	**Compétences et pondération**		**Étape 1 20%**	**Étape 2 20%**	**Étape 3 60%**
Anglais, langue seconde- Programme de base	Communiquer oralement	40%	---	X	X
	Comprendre des textes lus et entendus	30%	X	X	X
	Écrire des textes	30%	--	---	X
Français, langue d'enseignement	Lire	40%	X	---	X
	Écrire	40%	---	X	X
	Communiquer oralement	20%	---	X	X
Science et technologie	Pratique	40%	---	X	X
	Théorie	60%	X	X	X
Mathématique	Résoudre une situation- problème	30%	x	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	70%	X	X	X
Histoire du Québec et du Canada		100%	X	X	X
Domaine des arts (choix d'une option parmi les quatre arts)	Arts plastiques ou musique	100%	X	X	X
Éducation physique et à la santé		100%	X	X	X
Plein air		100%	X	X	X
Projet personnel d'orientation		100%	---	X	X

QUATRIÈME SECONDAIRE

Programme régulier ou tronc commun de tous les programmes

Disciplines	Compétences et pondération		Étape 1 20%	Étape 2 20%	Étape 3 60%
Anglais, langue seconde- Programme de base	Communiquer oralement	40%	---	X	X
	Comprendre des textes lus et entendus	30%	X	---	X
	Écrire des textes	30%	---	X	X
Français, langue d'enseignement	Lire	40%	X	---	X
	Écrire	40%	---	X	X
	Communiquer oralement	20%	---	X	X
Sciences et technologies / Sciences et technologiques de l'environnement	Pratique	40%	X	X	X
	Théorie	60%	X	X	X
Mathématique	Résoudre une situation- problème	30%	---	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	70%	X	X	X
Histoire du Québec et du Canada		100%	X	X	X
Domaine des arts (choix d'une option parmi les quatre arts)	Arts plastiques ou musique	100%	X	X	X
Éducation physique et à la santé		100%	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Étudier des réalités culturelles	50 %	---	X	X
	Réfléchir sur des questions éthiques	50 %	x	X	X
Cours d'option	Plein air ou communication	100%	X	X	X

CINQUIÈME SECONDAIRE Programme régulier					
Disciplines	**Compétences et pondération**		**Étape 1 20%**	**Étape 2 20%**	**Étape 3 60%**
Anglais, langue seconde- Programme de base	Communiquer oralement	40%	---	X	X
	Comprendre des textes lus et entendus	30%	X	---	X
	Écrire des textes	30%	----	X	X
Français, langue d'enseignement	Lire	40%	X	--	X
	Écrire	50%	--	X	X
	Communiquer oralement	10%	--	X	X
Mathématique	Résoudre une situation- problème	30%	---	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	70%	X	X	X
Monde Contemporain		100%	X	X	X
Éducation financière		100%	X	X	X
Éducation physique et à la santé		100%	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Étudier des réalités culturelles	50 %	---	X	X
	Réfléchir sur des questions éthiques	50 %	x	X	X
Cours d'option	Plein air	100%	X	X	X
Chimie	Pratique	40%	X	X	X
	Théorie	60%	X	X	X
Physique	Pratique	40%	X	X	X
	Théorie	60%	X	X	X
Domaine des arts (choix d'une option parmi les quatre arts)	Arts plastiques ou musique	100%	X	X	X

Planification de communication des compétences générales 2025-2026

Une modalité d'application progressive est toujours en vigueur et permet de faire des commentaires uniquement sur l'une des quatre autres compétences (**exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer, travailler en équipe**) et ce, à l'étape jugée la plus appropriée. À l'école Esdras-Minville, les commentaires seront faits à la 3e étape. Évidemment, il est possible de faire des commentaires sur plus d'une compétence à plus d'une étape.

	Organiser du travail	Savoir communiquer	Travailler en équipe	Exercer son jugement critique
Secondaire 1	X			
Secondaire 2	X			
Secondaire 3		X		
Secondaire 4			X	
Secondaire 5				X

Les règles d'obtention du diplôme

- L'élève doit accumuler 54 unités de 4e et 5e dont au moins 20 de 5e.
- 6 unités de la langue d'enseignement de 5e.
- 4 unités de la langue seconde de 5e.
- 4 unités de science et technologie o ou 6 unités applications technologiques et scientifiques de la 4e.
- 4 unités d'histoire et d'éducation à la citoyenneté de 4e.
- 4 unités de mathématique de 4e.
- 2 unités d'art de 4e.
- 2 unités de culture et citoyenneté québécoise ou en éducation physique et à la santé de 5e.

[2] Les épreuves d'interaction orale 134-510 et 634-510 peuvent être administrées jusqu'au matin de l'épreuve d'écriture, pourvu que leur administration soit terminée avant le début de celle-ci.

CALENDRIER DES ÉPREUVES AU SECONDAIRE

Avril – Mai – Juin 2026

Légende **MEQ** : épreuve ministérielle **I** : épreuve CSSCC imposée

IMPORTANT : Si l'école désire devancer ou retarder le début d'une épreuve, la direction doit communiquer avec madame Josianne Lefebvre avant de procéder au changement, et ce, avant le 15 mars.
Aucun élève ne doit être admis dans la salle d'examen 30 minutes après le début de l'épreuve et aucun élève ne doit être autorisé à quitter la salle avant que la moitié du temps alloué pour l'épreuve ne soit écoulée.
Durée des épreuves : Cinq minutes supplémentaires par heure prévue à l'horaire officiel doivent être accordées en cas de besoin.
Mesures d'adaptation de l'évaluation : L'élève ayant une mesure d'adaptation tout au long de l'année prévue dans le PI. Une surveillance continue doit permettre de confirmer sur le bordereau de l'élève que celui-ci a utilisé la mesure autorisée.
Isolement ou fermeture de classe : S'il advenait qu'un élève doive être isolé ou qu'une classe doive être fermée à l'une de ces dates, il est impératif de communiquer avec madame Isabelle Gagné, responsable de la sanction des études, afin qu'elle puisse obtenir une date de dérogation pour la passation de l'épreuve.
Pour toutes les épreuves, le centre de services scolaire demande que la correction soit terminée dans un délai de 5 jours ouvrables ou au plus tard le 23 juin 2026.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	4 mai	**5 mai**	**6 mai**	**7 mai** **MEQ : FRANÇAIS,** écriture **5e secondaire** **132-520** 9h à 12h15 (195 min)	**8 mai** **Journée pédagogique**
30 avril 2026 132-520 – 5e secondaire **MEQ** : FRANÇAIS ÉCRITURE Remise du dossier préparatoire					
	11 mai	**12 mai**	**13 mai**	**14 mai** **MEQ : Français,** écriture* **2e secondaire** **132-208** 9h à 12h (180 min)	**15 mai**
À partir du 1er mai 2026 132-208- 2e secondaire **MEQ** : FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT Activités préparatoires*					
	18 mai **CONGÉ**	**19 mai**	**20 mai**	**21 mai**	**22 mai**
Du 14 mai au 11 juin 2026 134-510 – 5e secondaire **MEQ** : ANGLAIS, LANGUE SECONDE PROGRAMME DE BASE Tâche préparatoire et interaction orale, tout doit être terminé avant l'épreuve 134-530.					

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	25 mai	**26 mai**	**27 mai**	**28 mai**	**29 mai**
	Français lecture CSSCC – 132208 C1 --- Préparation (en classe) Du 25 au 29 mai : 2 périodes de 75 minutes				
	1er juin	**2 juin**	**3 juin**	**4 juin**	**5 juin**
	Français lecture CSSCC – 132208 C1 --- Lecture et annotation (en classe) Du 1er au 5 juin : 2 périodes de 75 minutes				
	8 juin	**9 juin**	**10 juin** **MEQ : MATHÉMATIQUE** **(Raisonner)** **4e secondaire** **064-420 TS – C2** **065-420 SN – C2** 9h à 12h (180 min) **I : Français,** Lecture **2e secondaire** **132-208 C1.2** 9h00 à 11h30	**11 juin** **MEQ : ANGLAIS,** langue seconde **5e secondaire – 134-530** Programme de base Production écrite 9h30 à 11h30 (120 min)	**12 juin** **MEQ : HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA – 085-404** **4e secondaire** 9h à 12h (180 min)
Le 19 juin 2026 est le DERNIER JOUR DE CLASSE					
	15 juin	**16 juin** **MEQ : SCIENCES** **4e secondaire** Volet théorie **055-410 ST** **057-410 ATS** 9h à 12h (180 min)	**17 juin**	**18 juin** **MEQ : MATHÉMATIQUE** **(Raisonner)** **4e secondaire** **063-420 CST – C2** 9h à 12h (180 min)	**19 juin**

D'après l'Info/Sanction : 25-26-05

	ÉPREUVE OBLIGATOIRE DU MEQ
ÉPREUVES	**FRANÇAIS, ÉCRITURE** **LANGUE D'ENSEIGNEMENT** **132-208**
DATE	**À partir du 1er mai : Activités préparatoires** **14 mai 2026 - 9h à 12h : Épreuve d'écriture***
NOTE AU BULLETIN	Cette épreuve compte pour 20 % de la note finale de l'élève. Le résultat doit être consigné dans Mozaïk-Portail Enseignant à l'endroit prévu à cet effet (voir Annexe 5). Conséquemment, le résultat de l'épreuve ne peut être considéré pour la constitution de la note de la dernière étape. **Gestion d'une absence à une épreuve ministérielle de 2e secondaire** « L'élève qui **ne se présente pas** à une épreuve ministérielle de 2e secondaire **sans motif reconnu** doit être considéré comme absent et cette absence doit être traitée conformément aux normes et modalités d'évaluation approuvées par la direction de l'école. » « Lorsqu'un élève **est incapable de se présenter** à une épreuve obligatoire pour des motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes. » Réf. : p.84-85 du Guide de gestion édition 2015 de la sanction des études et des épreuves ministérielles et Info/Sanction 18-19-27 **Situations d'isolement d'élèves ou de fermeture de classe** Si un élève ne peut pas se présenter à son épreuve à la date officielle, il est important de communiquer avec madame Isabelle Gagné, responsable de la sanction des études au Centre de services scolaire.

ÉPREUVE CSSCC IMPOSÉE
FRANÇAIS, LECTURE **LANGUE D'ENSEIGNEMENT** **132-208 C1**
À partir du 25 mai deux périodes de 75 minutes est allouée (au choix des écoles) pour la préparation en classe. Semaine du 1er juin : Deux périodes de 75 minutes au choix : Lecture et annotation **Le 10 juin de 9h00 à 11h30** : Épreuve de lecture
Cette épreuve compte pour 20 % de la note de la 3e étape de l'élève (voir Annexe 5).

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES DE LA 4E SECONDAIRE

ÉPREUVES MEQ					
Matière	**Mathématique C2-Raisonner**		**Science et technologie Volet Théorique**		**Histoire du Québec et du Canada**
Code matière	TS 064 420 SN 065 420	CST 063 420	ST 055 410	ATS 057 410	085-404
Date	**10 juin 2026 - 9h à 12h**	**18 juin 2026 - 9h à 12h**	**16 juin 2026 - 9h à 12h**		**12 juin 2026 - 9h à 12h**
Note au bulletin	Cette épreuve compte pour 50 %, du résultat de la C2 figurant au relevé des apprentissages transmis par le Ministère; les résultats seront traités par le Ministère. **Les résultats n'ont pas à être consignés dans le Mozaïk-Portail Enseignant. Les points attribués devront être graphités sur les feuilles à lecture optique. Une fois la correction et le graphitage complétés, ces feuilles devront être transmises le plus rapidement possible à la Direction de la sanction des études.** Conséquemment, le résultat à l'épreuve **ne doit pas** être considéré pour la note de la dernière étape.		Cette épreuve compte pour 50 % du volet théorique figurant au relevé des apprentissages transmis par le Ministère; les résultats seront traités par le Ministère. **Les résultats n'ont pas à être consignés dans le Mozaïk-Portail Enseignant. Les points attribués devront être graphités sur les feuilles à lecture optique. Une fois la correction et le graphitage complétés, ces feuilles devront être transmises le plus rapidement possible à la Direction de la sanction des études.** Conséquemment, le résultat à l'épreuve **ne doit pas** être considéré pour la note de la dernière étape.		Cette épreuve compte pour 50 % du volet théorique figurant au relevé des apprentissages transmis par le Ministère; les résultats seront traités par le Ministère. Les résultats doivent être consignés dans le Mozaïk-Portail Enseignant à l'endroit prévu à cet effet (Annexe 4). Attention : Le résultat de cette épreuve est **établi sur 60** et doit être transmis comme tel. Conséquemment, le résultat à l'épreuve **ne doit pas** être considéré pour la note de la dernière étape.

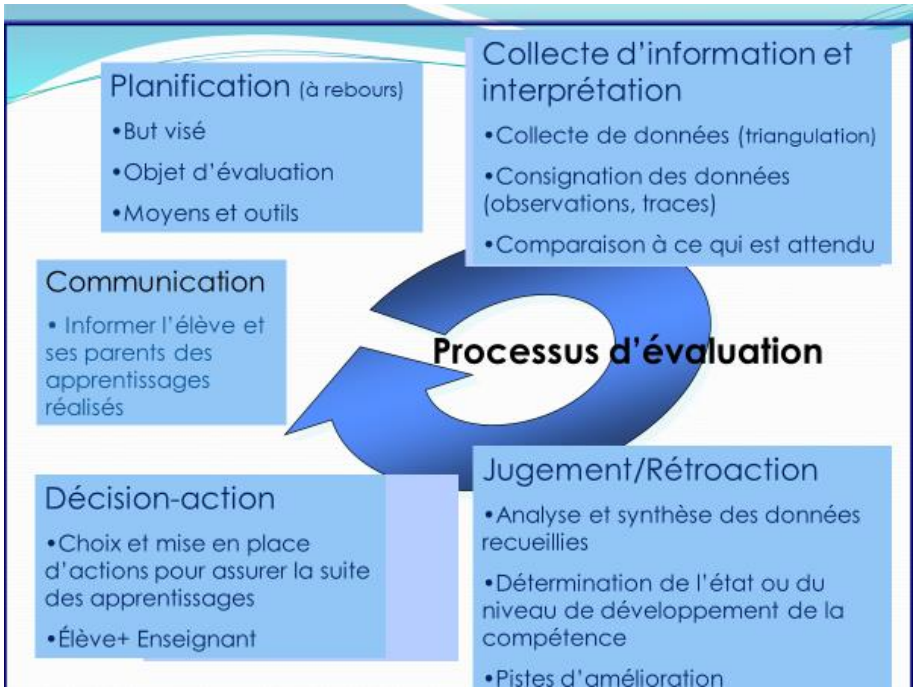
ÉPREUVES MINISTÉRIELLES DE LA 5E SECONDAIRE

ÉPREUVES MEQ		
	Français **132 520** C2 - Écriture	**Anglais, langue seconde** **134 510 (programme de base)** C1 – Tâche préparatoire et interaction orale **134 530 (programme de base)** C3 – Production écrite
Date	**30 avril 2026 : remise du dossier préparatoire** **7 mai 2026 - 9h à 12h15: épreuve d'écriture**	**Du 14 mai au 11 juin 2026 : tâche préparatoire et interaction orale** (doit être terminée dans ce délai) **11 juin 2026 - 9h30 à 11h30 : production écrite**
Note au bulletin	Cette épreuve compte pour 50 % du résultat de la C2 figurant au relevé des apprentissages transmis par le Ministère; la **correction** et le résultat seront traités par le Ministère. Conséquemment, le résultat à l'épreuve **ne doit pas** être considéré pour la note de la dernière étape.	Cette épreuve compte pour 50 % du résultat de la C1 et de la C3 figurant au relevé des apprentissages transmis par le Ministère; les résultats seront traités par le Ministère. Les résultats doivent être consignés dans le Mozaïk-Portail Enseignant à l'endroit prévu à cet effet (Annexe 4). Conséquemment, le résultat à l'épreuve **ne doit pas** être considéré pour la note de la dernière étape.

Gestion des absences	**Gestion des absences :** **Absence non motivée** – L'élève qui ne se présente pas à une épreuve unique sans motif reconnu doit être considéré comme absent et la mention « ABS » doit être transmise au Ministère. Cette mention sera imprimée sur le relevé des apprentissages pour le cours correspondant. L'élève pourra être admis à une autre session d'examen. **Absence motivée** – Lorsqu'un élève est incapable de se présenter à une épreuve unique pour des **motifs reconnus**, il faut communiquer avec madame Isabelle Gagné, responsable de la sanction, afin de respecter les procédures administratives. **Situations d'isolement d'élèves ou de fermeture de classe** Si un élève ne peut pas se présenter à son épreuve à la date officielle, il est important de communiquer avec madame Isabelle Gagné, responsable de la sanction des études au Centre de services scolaire

Le processus d'évaluation des apprentissages

L'évaluation est le **processus** qui consiste à **porter un jugement** sur les apprentissages, à partir de **données recueillies**, **analysées et interprétées**, en vue de **décisions pédagogiques** et **administratives**.



La planification

- Réaliser une planification globale sur les compétences à traiter et les connaissances à cibler;
- Établir sa planification sur les cadres d'évaluation des apprentissages;
- Établir la fréquence d'évaluation des compétences disciplinaires en fonction des cadres;
- Décider des compétences non-disciplinaires à évaluer;
- Déterminer la forme du résumé des normes et modalités aux parents;
- Choix des outils à utiliser (type de grille, portfolio, travaux, etc.);
- Planification des modalités de différenciation retenues;
- Prévision des nœuds d'apprentissage possibles.

La prise d'information, le jugement et l'interprétation

- La responsabilité de la prise d'information est partagée;
- Constitution des résultats;
- Moyens variés (formels et informels);
- Analyse du travail et de la démarche;
- Dépistage des progrès, des réussites et des difficultés;
- L'interprétation des données;
- Doit pouvoir se justifier;
- S'exerce à différents niveaux;
- Consignation des résultats au bulletin;

La décision

- Élaboration de pistes d'intervention liées aux difficultés repérées;
- Mise en place d'enrichissement;
- Processus de différenciation à mettre en place;
- Poursuite selon la planification préétablie;
- Aider l'élève dans la régulation de ses apprentissages;
- Planification des transitions (d'une année à l'autre, d'un cycle à l'autre).

La communication

- Communication autre qu'un bulletin;
- Moments de transmissions du bulletin aux parents;
- Planification des compétences consignées aux bulletins;
- Les commentaires (disciplinaires et non-disciplinaires).

La qualité du français

- Prise en compte de la qualité de la langue dans toutes les activités de l'école;
- Une responsabilité partagée.

Moyens d'évaluation et qualité des jugements

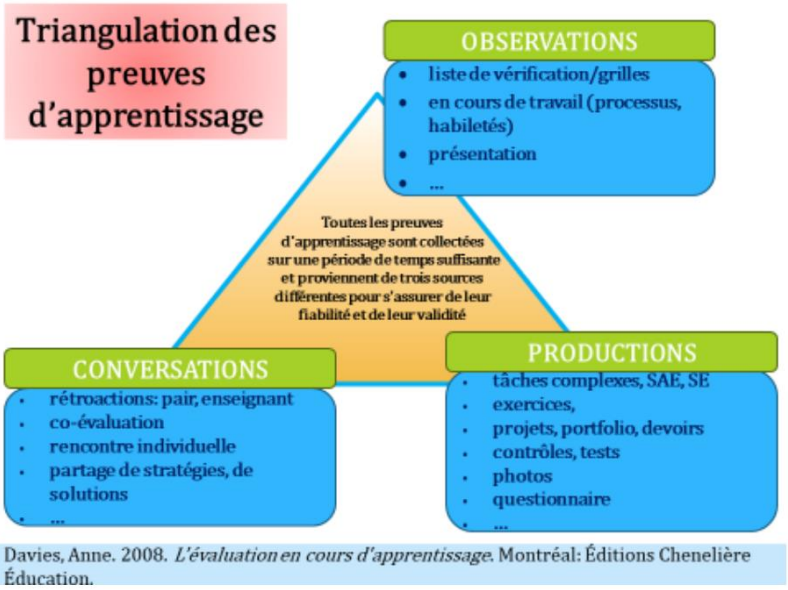
Dans le but d'assurer la qualité des jugements portés sur les apprentissages des élèves, les enseignants utilisent **des moyens d'évaluation variés** leur permettant d'apprécier le développement des compétences ciblées au secondaire.

Le **niveau de développement d'une compétence** résulte à la fois de la **maîtrise des connaissances** (acquisition, compréhension et application) et de la **mobilisation de ces connaissances dans la réalisation de tâches signifiantes**.

Les **moyens d'évaluation** pouvant être utilisés sont les suivants :

- **Conversations** (entrevues, échanges, questionnements)
- **Observations** (comportements, démarches, attitudes, participation)
- **Productions** (travaux, créations, réalisations, performances)

Chaque moyen d'évaluation contribue à documenter le jugement professionnel de l'enseignant et doit être utilisé en lien avec le **cadre d'évaluation de la discipline concernée**, afin d'assurer la **validité, la cohérence et l'équité** du processus d'évaluation.



Davies, Anne. 2008. *L'évaluation en cours d'apprentissage*. Montréal: Éditions Chenelière Éducation.

Tout au long de l'année, votre enfant réalisera différentes tâches qui permettront aux enseignants de **valider et d'apprécier l'évolution de ses connaissances et de ses compétences**.
Les notes figurant sur le bulletin sont des **indicateurs du niveau d'avancement** de votre enfant dans la maîtrise d'une compétence. Elles reflètent **l'analyse et la synthèse des données recueillies sur ses apprentissages**, appuyées par **le jugement professionnel des enseignants**.

Balises d'interprétation

Lien avec le cadre d'évaluation des apprentissages

Lors de l'évaluation d'une compétence, l'enseignant doit toujours se référer au cadre d'évaluation du programme d'études correspondant à la discipline.
Le barème commun du secondaire assure l'uniformité de la communication des résultats, mais le **jugement professionnel repose sur les attentes et les critères définis dans le cadre d'évaluation.**
Documents prescrits du ministère (programmes et cadres d'évaluation)

Chaque tâche ou situation d'évaluation doit donc permettre d'observer les éléments précisés dans ce cadre (aspects évalués, critères et pondération).
Cette référence garantit la cohérence, la validité et l'équité des évaluations réalisées au sein de l'école.

Au cours de la période considérée par le bulletin et dans la perspective de manifester sa compétence de façon autonome à la fin du cycle.

							État du développement de compétences[5]	
Niveau de la compétence	L'élève **a acquis et compris** de nouvelles connaissances[6]	L'élève **a appliqué** des connaissances **et développé** des habiletés et des stratégies[4]	L'élève **a mobilisé** l'ensemble des connaissances acquises dans des tâches complexes	+	En considération du **type de soutien** apporté	=	**Cote**	**Note**
Marquée	Conformément à tout le contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	De façon efficace	Clairement De façon autonome	+	Offrir des défis supplémentaires	=	**A**	90%-100%
Assurée	Conformément à la majorité du contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	De façon satisfaisante	De façon régulière Relativement autonome	+	Besoin de guidance (mesures ponctuelles de remédiation)	=	**B**	75%-89%
Acceptable	Conformément au seuil minimal du contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	Quelquefois De façon irrégulière	Plutôt difficilement À l'occasion Peu autonome	+	Besoin d'une aide régulière (mesures régulières de remédiation)	=	**C**	60%-74%
Peu développée	En deçà du contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	Rarement	Difficilement Presque jamais Très peu autonome	+	Besoin d'une aide systématique (modification des tâches)	=	**D**	45%-59%
Très peu développée	Nettement en deçà du contenu ciblé pour l'étape ou l'année	Jamais	Très difficilement Jamais Aucune autonomie	+	Besoin d'une aide systématique (modification des tâches)	=	**E**	44% et -

Barème d'évaluation sommative

Compétence MARQUÉE (90%- 100%)

Le degré de maitrise de la compétence est **très bien développé**. L'élève **démontre aisément** la compétence pour répondre aux attentes de fin d'année dans cette matière **avec efficacité, justesse, constance et transfert**.

- L'élève réalise les tâches demandées de manière élaborée.
- L'élève a une grande autonomie face à la tâche, il a rarement besoin de soutien.
- L'élève a une très bonne acquisition, compréhension, application et mobilisation des connaissances.[2]
- L'élève réalise la tâche dans le temps prévu.
- L'élève est capable de recourir spontanément et de façon appropriée à ses ressources (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience).
- L'élève utilise les diverses stratégies requises par la tâche.
- L'élève est capable d'échanger sur ses réussites, ses difficultés et ses défis.
- L'élève répond de façon très satisfaisante aux exigences.
- L'élève est capable de transférer ses connaissances et ses stratégies.
- L'élève tient compte et applique les rétroactions reçues en tout temps.

Compétence ASSURÉE (75%-89%)

Le degré de maitrise de la compétence est **bien développé**. L'élève démontre la compétence pour répondre aux attentes de fin d'année dans cette matière avec **assurance et constance**.

- L'élève réalise les tâches demandées de façon satisfaisante, conformément aux attentes.
- L'élève est relativement autonome et a besoin de soutien occasionnel.
- L'élève a une bonne acquisition, compréhension, application et mobilisation des connaissances.[3]
- L'élève réalise la tâche dans le temps prévu.
- L'élève est capable de recourir de façon appropriée à ses ressources (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience).
- L'élève utilise de façon adéquate plusieurs stratégies requises par la tâche.
- L'élève est capable de faire certains transferts de ses connaissances et stratégies.
- L'élève est capable d'échanger sur ses réussites, ses difficultés et ses défis.
- L'élève répond de façon satisfaisante aux exigences.
- L'élève tient compte et applique les rétroactions reçues de façon régulière.

[2] Selon Programme de formation à l'école québécoise et les exigences de la Progression des apprentissages et cadres d'évaluation.
[3] Selon Programme de formation à l'école québécoise et les exigences de la Progression des apprentissages et cadres d'évaluation.

Compétence ACCEPTABLE (60%-74%)

Le degré de maitrise de la compétence est **acceptable**. L'élève démontre la compétence **de manière suffisante** pour répondre aux attentes de fin d'année dans cette matière.

- L'élève ne réalise que partiellement les tâches demandées, conformément aux attentes.
- L'élève a besoin de soutien fréquent pour comprendre et réaliser les tâches.
- L'élève est capable d'appliquer ses techniques et ses connaissances de base.
- L'élève réalise généralement la tâche dans le temps prévu.
- L'élève est capable de recourir de façon appropriée à ses ressources lorsqu'on lui rappelle et qu'on lui explique (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience).
- L'élève utilise quelques stratégies requises par la tâche.
- L'élève fait peu de transferts de ses connaissances et de ses stratégies.
- L'élève a besoin de rappels constants et de soutien pour accomplir la tâche.
- L'élève se questionne peu pour s'ajuster pendant ou à la fin de la tâche.
- L'élève identifie peu ou partiellement ses réussites, ses difficultés et ses défis lorsqu'on lui fait des propositions ou des remarques à ce sujet.
- L'élève répond minimalement aux exigences.
- L'élève tient compte et applique les rétroactions reçues de façon occasionnelle.

Compétence PEU DÉVELOPPÉE (45%- 59%)

Le degré de maitrise de la compétence est **faible**. L'élève démontre **partiellement** la compétence **mais les acquis sont fragmentés et insuffisants.**

- L'élève ne réalise que partiellement les tâches demandées, conformément aux attentes.
- L'élève manque d'autonomie et nécessite un soutien constant pour comprendre et réaliser les tâches.
- L'élève éprouve de la difficulté au niveau de l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances.[4]
- L'élève réalise partiellement la tâche dans le temps prévu.
- L'élève recourt de façon plus ou moins appropriée à ses ressources lorsqu'on lui rappelle et qu'on lui explique (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience).
- L'élève utilise peu de stratégies requises par la tâche.
- L'élève ne fait pas de transfert de ses connaissances ni de ses stratégies.
- L'élève a besoin de soutien systématique pour accomplir la tâche.
- L'élève ne se questionne pas du tout pour s'ajuster pendant ou à la fin de la tâche.
- L'élève ne peut pas identifier ses réussites, ses difficultés et ses défis et ce, même avec du soutien.
- L'élève répond difficilement aux exigences.
- L'élève ne tient pas compte et n'applique pas les rétroactions reçues.

[4] Selon Programme de formation à l'école québécoise et les exigences de la Progression des apprentissages et cadres d'évaluation.

Compétence TRÈS PEU DÉVELOPPÉE (44% et moins)

Le degré de maitrise de la compétence est **très faible**. L'élève ne démontre pas la compétence attendue, **même avec de l'accompagnement.**

- L'élève ne réalise pas les tâches demandées.
- L'élève ne démontre aucune autonomie malgré un soutien constant.
- L'élève éprouve une très grande difficulté au niveau de l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances.[5]
- L'élève n'utilise pas ses ressources même lorsqu'on lui rappelle et qu'on lui explique (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience).
- L'élève n'utilise aucune des stratégies requises par la tâche.
- L'élève ne fait aucun transfert de ses connaissances ni de ses stratégies.
- L'élève ne peut pas identifier ses réussites, ses difficultés et ses défis et ce, même avec du soutien.
- L'élève ne répond pas aux exigences.
- L'élève ne tient pas compte et n'applique pas les rétroactions reçues.

[5] Selon Programme de formation à l'école québécoise et les exigences de la Progression des apprentissages et cadres d'évaluation.